

CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ. En application de la loi 80-335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Les risques afférents aux dites marchandises sont transférés à l'acheteur dès la livraison.

Le 18 février 2026

FACTURE N°

15

N° bon de commande

ET RENOVATION

9, Route de Cahuac
12300 DECAZEVILLE
Siret: 100 039 924 00012

Tél: 06 41 34 73 20

Adresse de facturation

SAS VELES

Adresse de livraison (si différente)

14 rue des Anciennes Forges
12140 Aubin

Notre

N° TVA

FIR	3	8	4	0	0	0	3	9	9	2	4
-----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Votre

N° TVA

FR 18 888 078 563

1	Dans l'apaisie base								
2	de la parcelle sur								
3	me Cité nouvelle.								
4	Coupe de tous les arbres								
5	penché au dessus de la								
6	loture. Ces travaux								
7	comprendront:								
8	- l'amenée et le repli d'un								
9	camion nacelle								
10	- Découpe en tronçon								
11	de 60 cm des tronc et branches								
12									
13	L'entèvement du feuillage								
14	reste à la charge du								
15	propriétaire								
16									
17									
18									
19									
20									
RÈGLEMENT : Virement immédiat		TOTAL H.T.	Taux TVA	TOTAL T.V.A.	TOTAL T.T.C.				
CONDITIONS D'ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPÉ :		2309,00	-0,2	900	2309,00				
ÉCHÉANCE :		TOTALISATION							

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.